

# Être parent d'élève au Lycée Charles De Gaulle de Damas

Inscrire son enfant au Lycée Charles De Gaulle, c'est faire le choix du modèle éducatif français. Cela implique d'accepter les horaires d'enseignement, les méthodes pédagogiques et éducatives mises en place par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), conformément à l'accord passé entre l'état Syrien et l'état Français, la convention signée entre le Conseil de Gestion et l'AEFE, dans le respect de la Loi 55 régissant le fonctionnement des écoles privées en Syrie.

Être parent d'élève, c'est faire partie du « Conseil des Parents ».

## Les parents d'élèves ont des droits et des devoirs:

- Le droit d'être informé de tout ce qui concerne la vie de leur(s) enfant(s) dans l'établissement.
- Le devoir de respecter le travail des enseignants, des cadres éducatifs et administratifs, en particulier devant leur(s) enfant(s).
  
- Le droit d'être reçu par un enseignant, un cadre éducatif ou une personne de la direction quand ils en font la demande,
- Le devoir de tout mettre en oeuvre pour régler le(s) problème(s) éventuel(s) à l'intérieur de l'établissement (ils doivent utiliser leurs représentants élus si besoin) .
  
- Le droit de se présenter aux élections pour les différents Conseils (École, Établissement, Gestion). Les parents sont représentés dans toutes les classes par des délégués.
- Le devoir de discrétion: les problèmes rencontrés au sein du lycée sont à traiter avec les personnes concernées sans que les noms et les actions supposées des personnes soient diffusées à l'extérieur.

**La participation des parents à la vie du lycée** est organisée par les textes suivants:

- Fonctionnement du Conseil des Parents [Lien](#)
- Règlement [Lien](#)

**Le Conseil des Parents est affilié à la FAPEE.** Tous les renseignements concernant la vie d'un établissement Français à l'étranger peuvent être obtenus sur le site:

**FAPEE** [Lien](#)

> Notre nom d'utilisateur est: **apelyceecdg**

> Notre mot de passe est: **damas**